

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 Décembre 2019

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, RIVIERE Dominique, FAIVRE Nathalie, MATUSIAK François, TURCOT Marie-Annick, CHAUVET Jean, DURAND Georges

Pouvoirs : Monsieur BOISSEAU Olivier a donné pouvoir à M MATUSIAK François
Madame VEQUAUD Adélaïde a donné pouvoir à M VERDON Denis
Madame VALIN Françoise a donné pouvoir à Mme FAIVRE Nathalie
Monsieur FILLON Nicolas a donné pouvoir à Mme JOUINEAU Laurence

Excusées : Madame MIAU Magali, Mme ANNEREAU Frédérique

Secrétaire : Monsieur VERDON Denis

2019-D-105 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT « DES EAUX USEES » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE -CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que la compétence « *Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales* » sera transférée à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Mouzeuil Saint Martin ne dispose pas de patrimoine dans ce domaine et qu'aucun travaux d'investissement n'a été réalisé. La commune n'a donc contracté aucun emprunt. Seules des études de faisabilité ont été réalisées afin de définir le lieu d'une future station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) :

- Autorise la clôture du budget annexe M4 « Assainissement collectif » ;
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-D-106 APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SAINT MARTIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de rénover la salle communale Saint Martin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver et d'adopter le programme présenté par Madame le Maire pour un estimatif des travaux de 231 000,00 €HT (valeur novembre 2019).
- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

2019-D-107 DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les remplacements d'agents en arrêt maladie nécessitent le recrutement de personnel, il convient donc d'augmenter les crédits au chapitre 012. De plus il est nécessaire de rajouter des crédits supplémentaires sur l'article 66111 (emprunt à taux révisable). Des études ont été réalisées sur des bâtiments communaux et ont nécessité des prélèvements obligatoires en laboratoire, ce qui nécessite de voter la décision modificative ci-dessous.

Désignation	Dépenses	Dépenses
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DF 022	4 000 €	
FONCTIONNEMENT		
DF Chapitre 012 Article 6413		3 900 €
DF Chapitre 66 Article 66111		100 €
Total	4 0000 €	4 000 €
INVESTISSEMENT		
DI 2031 Opération 36		3 500 €
INVESTISSEMENT		
DI 2184 Opération 39	3 500 €	
Total	3 500 €	3 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°3 au budget communal pour l'exercice 2019.

2019-D-108 et 2019-D-109 GARANTIE EMPRUNTS VENDEE HABITAT : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE GARANTIE

Vu les contrats de prêt N° 100258 et N° 100268 signés entre l'Office Public de l'Habitat de Vendée et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 121 000.00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°100258 constitué de 2 lignes de prêt.
- Accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 355 000.00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°100268 constitué de 2 lignes de prêt.

2019-D-110 CONVENTION REGISSANT LA PREPARATION ET LE SERVICE DES REPAS DES ENFANTS ACCUEILLIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS A MOUZEUIL ST MARTIN

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée pour la préparation et le service des repas des enfants accueillis à l'accueil de loisirs.

La convention prévoit que la Commune de Mouzeuil St Martin met à la disposition de la Communauté de Communes sa cantine municipale pour assurer le service des repas du midi des enfants inscrits à l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

La mise à disposition est consentie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Durant cette période, les locaux seront mis à disposition gratuitement et la Communauté de Communes remboursera à la Commune les frais de personnel et denrées alimentaires. S'ajouteront à ces frais, un forfait annuel de 250 € correspondant aux diverses charges de fonctionnement et de réparation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2019-D-111 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

GRADE	Cat	Effectifs	Durée	Statut
Filière administrative				
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35H00	Titulaire
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	33H00	Titulaire
Attaché	A	0		Poste vacant depuis le 31/01/2017
Filière technique				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35H00	Titulaire
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	33H00	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	2	35H00	Titulaire
		1	28H00	Titulaire
		1	20H00	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 5 décembre 2019.

2019-D-112 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2020

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental organise, en partenariat avec les communes, les interventions musique et danse dans les écoles primaires des communes vendéennes.

Le Conseil Départemental a décidé de ne plus apporter d'aide financière au programme « interventions musique et danse en milieu scolaire ». Il propose cependant de poursuivre l'accompagnement dans la gestion administrative et pédagogique des interventions en milieu scolaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental la poursuite de l'accompagnement organisationnel au programme « interventions musique et danse en milieu scolaire ».
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte lié à la mise en place de ce dispositif.

2019-D- 113 SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION « GESTION DES PAPIERS DANS LES ESPACES DE TRAVAIL 2016-2020 »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention pour la collecte des papiers de bureau a été signée entre la collectivité et le Sycodem Sud Vendée pour une durée de 5 ans (2016-2020).

Il convient de signer un avenant à cette convention. Ce dernier porte sur la modification des règles d'appel à règlement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention

2019-D-114 TRAVAUX DE RESTAURATION DU TABLEAU DE « LA DEPOSITION DE CROIX »

Madame le Maire rappelle que la municipalité a accepté le prêt du tableau de la *Déposition de Croix* de Pierre Besnard (conservé dans l'église de Mouzeuil) lors de l'Exposition à l'Historial de la Vendée qui se tiendra du 29 mai au 20 septembre 2020.

Le Département propose donc de faire restaurer ce tableau, entièrement à sa charge puisqu'il s'agit de le valoriser dans le cadre de l'exposition. Madame le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Département de la Vendée pour cette restauration, ce qui leur permettrait de consulter les restaurateurs et effectuer les démarches administratives auprès de la DRAC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Conseil Départemental de la Vendée à faire réaliser les travaux de restauration sur le tableau de la Déposition de Croix de Pierre Besnard, classé au titre des Monuments Historiques, et conservé dans l'église de Mouzeuil-Saint-Martin.
- Autorise le Conseil Départemental de la Vendée à demander et percevoir les subventions en lieu et place de la commune propriétaire

2019-D-115 CLOTURE DE LA REGIE PHOTOCOPIES

Vu la délibération du 16 septembre 2014 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies,

Considérant que cette régie n'est plus nécessaire compte tenu du peu de photocopies effectuées,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 17 octobre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de clôturer la régie photocopies au 5 décembre 2019.

2019-D-116 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE SAINT MARTIN

Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-D-95.

Suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération, il est proposé au Conseil municipal de rectifier les montants erronés au niveau du plan de financement, l'autofinancement sera de 148 631.00 € et non de 178 631.00 €.

Madame le Maire rappelle le projet déjà exposé au Conseil du 6 novembre comme suit :

- La commune a pour projet la rénovation énergétique de la salle de Saint Martin. Les travaux consistent à isoler la toiture et les murs, remplacer les ouvertures extérieures ainsi que rénover le système de chauffage.
- Les travaux sont estimés pour un montant de 231 000.00 € HT, le coût global de l'opération s'élève à 289 385.00 € HT.

Madame le Maire précise qu'une aide pourra être accordée par l'Etat pour le financement des travaux.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération

Coût total de l'opération : 289 385.00 € HT

Financement :

Aide de l'Etat (40%)	: 115 754.00 €
Sydev (Aide espérée)	: 25 000.00 €
Autofinancement	: 148 631.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation de la salle de Saint Martin
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention à hauteur maximale de 30 % du coût hors taxes
- Sollicite des subventions auprès du Sydev

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 12 Décembre 2019 à 20h30.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 9 Décembre 2019 à la porte de la Mairie,
Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 9 décembre 2019
Le Maire
Anne-Marie COULON

